

Adoption des capacités d'accueil des Licences
Professionnelles de la Faculté des Sciences
Pharmaceutiques pour 2022-2023

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 novembre 2021

Délibération 2021/11/CFVU – 156

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les capacités d'accueil des Licences Professionnelles de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques pour 2022-2023.

Toulouse, le 23 novembre 2021

Le Président

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

CAPACITES LICENCES PROFESSIONNELLES PHARMACIE-ECANDIDAT 2022-23

LICENCES PROFESSIONNELLES	CAPACITES 2021/22	CAPACITES 2022/23
FACULTE DE PHARMACIE		
CONSEILLER EN PRODUITS DERMO COSMETIQUES	24	24
VITICULTURE ET OENOLOGIE, INNOVATION ET MONDIALISATION	20	20